



Attestation de qualification

« Aménageur qualifié »

N° DVP/16.044003

*En application de l'article 5 de l'Arrêté du 7 novembre 2014
relatif à l'adaptation réversible de série de certains types de véhicules*

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motorcycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société ci-dessous est qualifiée dans le cadre de transformations réversibles des véhicules dits "DERIV VP".

Raison sociale : **CARROSSERIE DROUET SA**

Usines/Ateliers : **CARROSSERIE DROUET SA**
Zone Industrielle de Tournebride
44880 SAUTRON

Gammes de véhicules : **M1**

Périmètre évalué : Procédures d'assurance de la qualité et Evaluation initiale.

Date de la qualification : **5 janvier 2016**

Date de limite de validité : **15 janvier 2019**

S. GUILLAUME
Responsable du service
Homologation Conseil & Coordination